



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 4 Mars 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	22	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 11/03/2025
Et
Publication du : 11/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 25/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/02/2025.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, Mme CANGE Josiane, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme DESCHAMPS Véronique

Excusés avec procuration : Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte à M. TOURATIER Claude, Mme BALOCHE Nicole à M. PRIGENT André Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme BELLOT Elisabeth à M. SIMON Patrice, M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme DE MEDTS Michelle, M. LINARD Alain à M. COULON François

Excusée : Mme LECONTE Catherine

A été nommé(e) secrétaire : Mme DESCHAMPS Véronique

2025-018 – SIMPLIFICATION DES TARIFS FUNERAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L2223 et suivants,

Vu les délibérations antérieures relatives aux cimetières et concessions funéraires,

Vu la délibération n°2022-031 du 5 avril 2022 fixant les tarifs municipaux concernant les concessions,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs proposés en supprimant :

- les concessions funéraires de terrain double 30 ans et 50 ans,
- les renouvellement de concession double 15 ans,
- la gravure au jardin souvenir.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- **De fixer** le tableau des tarifs des concessions du cimetière communal et cases du columbarium applicables dès publication, selon le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	ACHAT			RENOUVELLEMENT		
	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans
Concession funéraire de terrain		200 €	400 €	100 €	200 €	400 €
Concession funéraire de caveaux deux places (des suites de relevage)		800 €	1 000 €			
Concession funéraire de cases de columbarium	765 €	1 530 €	2 300 €	765 €	1 530 €	2 300 €
Concession funéraire de cavurnes	850 €	1 700 €	2 500 €	850 €	1 700 €	2 500 €

- **D'inscrire** les recettes des produits des concessions en résultant au budget communal.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/03/2025



Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Véronique DESCHAMPS

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 11/03/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr